

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra Bergevin

<https://www.cadre21.org/membres/7627b80d59649a0a656e3539>

Date d'obtention : 2023-11-30 19:58:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode conçue afin que les interventions soient uniformes, simplifiées, que les étapes soient respectées, que l'intimité des victimes soit respectée. Une méthode qui se veut simplifiée efficace et rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me guider dans mes interventions et me rassurer quand aux étapes à suivre afin que la situation se règle rapidement

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir dans le respect de chacun et l'empathie - suivre les étapes et les questions de la trousse - ne pas questionner en dehors de l'essentiel -